

ARRETE DU MAIRE POUR LA DELEGATION D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A UN ADJOINT DELEGUE MONSIEUR LUC FUCHS

N°206/2024

Le Maire,

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie des fonctions à un ou plusieurs de ses Conseillers Municipaux, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 fixant à 8 le nombre des adjoints ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 portant élection de Monsieur Luc FUCHS aux fonctions de 8^{ème} Adjoint au Maire ;
- VU** l'arrêté du 25 mai 2020 portant délégation d'une partie de fonction à Monsieur Luc FUCHS ;
- VU** l'arrêté du 7 septembre 2022 portant délégation d'une partie de fonction à Monsieur Luc FUCHS ;
- Considérant** la délibération du 2 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Mathieu ROUX en qualité de 6^{ème} Adjoint au Maire, suite au décès de Monsieur Aimé FRANÇOIS et la nouvelle répartition des domaines de compétences des adjoints,
- Considérant** que pour la bonne administration de la Commune, il est nécessaire de déléguer certaines nouvelles fonctions.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Luc FUCHS, Adjoint au Maire, est délégué pour remplir les fonctions dans les domaines ci-après, avec effet au 1^{er} juillet 2024 :

- Environnement :
 - Transition écologique et climatique y compris trames vertes et bleues
 - Fleurissement
- Agriculture raisonnée, forêt, chemins creux, cours d'eau
- Jardins familiaux
- Marché hebdomadaire

Article 2 :

Pour les domaines mentionnés à l'article 1^{er}, il est également donné délégation de signature.

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n°363/2022 du 07 septembre 2022 (portant délégation à Monsieur Luc FUCHS).

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Madame la Procureure de la République
- Monsieur le Comptable du Trésor
- L'intéressé
- Affichage

Fait à SIERENTZ, le 1^{er} juillet 2024
Le Maire, Pascal TURRI

Le Maire :

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- notifié le 01 juillet 2024
- affiché le 09 juillet 2024

Signature :



Mise en ligne le 9 juillet 2024 par le Maire Pascal Turri